

REGLEMENT DU PROGRAMME INTERNATIONAL SOLVAY

Ce règlement s'applique à tous les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} années du Master en Ingénierat de Gestion pendant leur séjour à l'étranger à partir de l'année académique 2005/2006. Il a été approuvé en Bureau de l'Ecole le 6 juin 2006.

A. AVANT L'ÉCHANGE

Caractère obligatoire du programme d'échange

Tous les étudiants sont tenus de séjourner un semestre dans une des institutions partenaires de la SBS, pendant la 1^{ère} ou la 2^{ème} année du Master.

Les étudiants ayant obtenu leur diplôme de Bachelier dans une autre institution partent d'office en 2^{ème} année du Master.

Les étudiants ayant obtenu leur diplôme de Bachelier à l'étranger ne souhaitant pas effectuer un échange peuvent introduire une demande de dérogation auprès du Directeur du Programme International et du Directeur du Mastère. Ce dernier déterminera et approuvera le programme de cours que l'étudiant suivra pendant son semestre à Bruxelles.

Présentation du Programme d'échange

Le calendrier de la sélection est établi chaque année par le Programme International Solvay (PI), en accord avec la Faculté SOCO. Des séances d'information hebdomadaires sont organisées de septembre à décembre. La première vise à fournir des informations générales sur le programme d'échange ; elle est suivie par des présentations spécifiques des destinations et par une séance récapitulative de clôture.

Information sur les destinations

Pour faire leur choix, les étudiants ont accès à plusieurs sources d'information. Une documentation relative à chaque institution partenaire est disponible au Programme International ainsi que sur son site web (<http://www.solvay.edu/international>) ; les formulaires d'évaluation complétés par les étudiants partis précédemment sont également à leur disposition au bureau du Programme International. Enfin, des fiches d'information sont disponibles au bureau du PI et distribuées lors des séances hebdomadaires.

Les étudiants sont encouragés à visiter le site web du Programme International ainsi que les sites des écoles partenaires. Ils ne peuvent cependant pas entrer en contact direct avec les institutions avant l'attribution des destinations.

Procédure de sélection

Les étudiants sont tenus de postuler au programme d'échange l'année précédant l'échange. Ils sont invités à compléter un dossier de candidature. Celui-ci est disponible en format papier au bureau du PI et en format électronique sur le site web de celui-ci dès le mois de novembre. Il doit être remis au PI en janvier (date fixée par les coordonnateurs). Tout retard est sanctionné.

Ce dossier comporte plusieurs types de questions portant sur le parcours académique, les activités extra-académiques et la motivation. Il est également

demandé aux étudiants de sélectionner leur(s) destination(s) et de les numéroter dans l'ordre de préférence. Les destinations non numérotées sont considérées comme non souhaitées et ne sont dès lors en aucun cas attribuées.

Les étudiants postulant en 3^{ème} année du Bachelier (partant en 1^{ère} année du Master) sont libres de sélectionner autant de destinations qu'ils le souhaitent, une seule s'ils le désirent.

Les étudiants postulant en 1^{ère} année du Master et partant en 2^{ème} année doivent par contre en sélectionner au moins 10 étant donné qu'ils devront de toute manière partir l'année suivante. Si, au moment de l'attribution, toutes les destinations choisies par un étudiant sont déjà complètes, celui-ci est prévenu par téléphone et dispose de 24h maximum pour choisir une institution parmi les destinations restantes.

A la fin du dossier de candidature, il est demandé à l'étudiant de signer « pour accord » le paragraphe suivant :

« J'affirme avoir pris connaissance de toutes les informations importantes (programmes offerts, grille de conversion des résultats, dates de l'échange, etc.) relatives aux institutions choisies (et donc numérotées). Je m'engage à accepter la destination qui me sera attribuée. »

Les dossiers sont évalués par un jury composé de deux représentants des quatre corps suivants :

- corps professoral ;
- corps scientifique ;
- corps étudiant : les deux étudiants qui participent à la sélection sont tirés au sort parmi les étudiants de 2^{ème} année du Master. Le tirage au sort est organisé par le Programme International. Les étudiants sélectionnés sont tenus de signer un accord de confidentialité concernant le contenu des dossiers. Leurs noms sont annoncés publiquement.
- Programme International.

Les dossiers sont évalués sur base de **deux critères** :

- académique : les résultats obtenus par l'étudiant à Solvay sont analysés à travers la grille suivante :
 - Pour les étudiants postulant en 3^{ème} année du Bachelier : 2 fois LPGD équivaut à 20/20.
 - Pour les étudiants postulant en 1^{ère} année du Master : 3 fois LPGD équivaut à 30/30.

Ensuite, en se basant sur le tableau suivant, on obtient la note correspondant à chaque cas de figure :

Point enlevé par GD : 1

Points enlevés par D : 2

Points enlevés par S : 3

Point enlevé par 2^{ème} session : 1

Points enlevés par ajournement : 2

Point ajouté par année d'étude universitaire réussie simultanément à une année à Solvay : 1 (ajouté à la note finale)

- extra-académique : celui-ci reprend les autres éléments du dossier de

l'étudiant, à savoir son expérience professionnelle (jobs étudiants et stages), ses loisirs, son implication dans des activités associatives, sa motivation, ses critères de choix de destinations, la présentation du dossier remis. Il est demandé aux étudiants de prouver tant que possible leurs activités (attestations, contrats, fiches de salaire, cartes de membres, lettres, déclarations sur l'honneur etc....).

Toute tricherie est sanctionnée par le renvoi automatique du dossier en fin de classement.

Chaque corps évalue le critère extra-académique librement et donne une note sur 20.

Chaque corps attribue à chaque critère le coefficient de pondération qu'il souhaite.

Le PI effectue ensuite la moyenne arithmétique des notes attribuées par les différents corps, ce qui permet d'établir un classement dégressif des candidats. Les destinations sont ensuite attribuées aux étudiants en fonction de leur position dans ce classement et du nombre de places disponibles dans chaque institution.

Une fois les destinations attribuées, aucun échange de destination n'est autorisé, ni changement de semestre. Un échange de semestre est toutefois autorisé entre deux étudiants partant dans la même université.

Test de langue

Pour les destinations où la langue d'enseignement est autre que le français, l'anglais et le néerlandais, les étudiants sélectionnés doivent obligatoirement présenter et réussir un test de langue à l'EPFC. Celui-ci a pour but de vérifier qu'ils possèdent une connaissance de base suffisante de la langue. Pour réussir le test, les étudiants doivent obtenir le niveau 4 (débutant à moyen) en espagnol, italien, portugais et en allemand.

Le test peut être présenté deux fois maximum. Une première session est organisée fin mai, une deuxième session a lieu en septembre. Une session supplémentaire est organisée en novembre pour les étudiants qui présenteraient le test en septembre pour la première fois et qui échoueraient.

Si l'étudiant échoue aux deux tests, son échange est annulé et remplacé par un séjour imposé par le Programme International.

Echange et doublement

Un étudiant de 3^{ème} année du Bachelier sélectionné pour partir en échange en 1^{ère} année du Master et doublant sa 3^{ème} année voit son échange annulé. Il recommencera la procédure de sélection l'année suivante.

Dans le cas d'un étudiant de 1^{ère} année du Master sélectionné pour partir en échange en 2^{ème} année du Master et qui double sa 1^{ère} année, plusieurs situations sont possibles :

- la destination de l'étudiant est réservée aux étudiants de 2^{ème} année du Master : l'échange est annulé, il recommencera toute la procédure de sélection l'année suivante.
- la destination de l'étudiant est également ouverte aux étudiants de 1^{ère} année du Master : dans le cas où il ne doit représenter à Solvay aucun examen pendant le quadrimestre de son échange, celui-ci peut avoir lieu. Si non, son

échange est annulé et il recommencera toute la procédure de sélection l'année suivante.

La décision finale revient au Programme International.

Pré-session

Une pré-session est organisée en décembre à l'intention des étudiants devant être à l'étranger dès le début du mois de janvier pour assister aux cours, certaines universités ayant un calendrier différent de celui de la SBS.

Seuls les étudiants autorisés par le Programme International ont le droit de présenter les examens en décembre. La liste exhaustive de ces étudiants est transmise à chaque professeur concerné dès qu'elle est connue.

L'organisation de ces examens est coordonnée par le Programme International en collaboration avec les titulaires des cours concernés. Les étudiants ne sont pas autorisés à contacter les professeurs afin d'organiser leurs examens individuellement.

B) PENDANT L'ECHANGE

Nombre de cours à suivre

Les étudiants sont tenus de totaliser 30 crédits ECTS.

Lorsqu'il n'est pas possible d'atteindre précisément 30 crédits (par exemple quand tous les cours valent 7 crédits), l'étudiant est autorisé à suivre un peu plus ou un peu moins que 30 crédits.

Certaines universités n'ayant pas adopté le système ECTS, les étudiants sont dans ce cas tenus de suivre un certain nombre de cours, de crédits locaux ou d'heures de cours, qui seront transférés en crédits ECTS à Solvay.

Contenu des cours

Les étudiants ont la liberté de choisir les cours qu'ils souhaitent, sous réserve de l'acceptation de chaque cours par le Programme International.

Les cours choisis doivent être de niveau suffisant (1^{ère} ou 2^{ème} année du Master) et ne peuvent avoir été suivis à Solvay précédemment.

Les étudiants ont la possibilité de prendre 7,5 crédits ECTS en culture générale, dont maximum 5 crédits de cours de langue.

Procédure de choix de cours

Peu avant son départ, le Programme International envoie à l'étudiant une note explicative concernant la procédure de choix de cours, la liste des cours déjà acceptés dans sa destination ainsi qu'un document intitulé « Learning agreement ». C'est ce formulaire qu'il doit utiliser pour transmettre son choix de cours final. Celui-ci doit être signé et cacheté par le coordonnateur académique de son institution d'accueil avant d'être faxé au Programme International.

Avant de renvoyer le « Learning agreement », l'étudiant doit s'assurer que tous les cours qu'il a choisis ont été préalablement acceptés par le Programme International ; si certains cours ne l'ont pas encore été, il doit introduire une demande d'acceptation auprès du Programme International, c'est-à-dire envoyer un descriptif complet du cours.

Les dates limites de renvoi du learning agreement sont communiquées à l'étudiant avant son départ.

L'étudiant reçoit par email une confirmation de l'acceptation de son choix de cours.

Modifications ultérieures du choix de cours

Au cas où l'étudiant désire modifier son choix de cours, il doit en informer le Programme International dans les plus brefs délais et justifier les raisons de ce changement (raisons indépendantes de sa volonté telle la suppression du cours ou raisons personnelles valables).

C) APRES L'ECHANGE

Conversion des résultats obtenus à l'étranger

Pour éviter des distorsions résultant de la diversité des échelles et des référentiels de cotation au niveau international, les résultats obtenus à l'étranger sont adaptés au référentiel de la SBS grâce à des grilles de conversion approuvées par le Bureau de la SBS sur base de grilles de conversion internationales et d'indications des institutions partenaires. Ces grilles peuvent être consultées au Programme International. Elles sont mises à jour chaque année par le PI et soumises au Bureau de la SBS pour validation.

De plus en plus d'universités européennes utilisent le système de notation européen « ECTS ». Selon les règles officielles de la Commission Européenne, les grades sont attribués aux étudiants ayant réussi, selon l'échelle suivante :

- A : les 10% meilleurs
- B : les 25% suivants
- C : les 30% suivants
- D : les 25% suivants
- E : les 10% restants
- FX : échec, un certain travail supplémentaire est nécessaire pour réussir
- F : échec, un travail considérable est nécessaire

De nombreuses écoles et universités européennes ont cependant des difficultés à adapter leur système de notation à ces nouvelles règles. Pour faciliter la translation, elles adaptent la grille ECTS de la manière suivante :

- A : Excellent
- B : Très bien
- C : Bien
- D : Satisfaisant
- E : Passable
- FX : Insuffisant
- F : Insuffisant

Sur cette base, tout comme le Programme International SOCO (avec l'approbation du Doyen), le Programme International Solvay propose sa propre grille de conversion ECTS :

- A : 19/20
- B : 17/20
- C : 15/20
- D : 13/20
- E : 11/20
- FX : 09/20
- F : 07/20

En règle générale, si une institution utilise un système de notation national ou local en parallèle au système « ECTS », ce sont les notes locales qui sont prises

en compte. La grille de conversion ECTS n'est appliquée que lorsque les résultats de l'étudiant ne sont envoyés que sous la forme de résultats ECTS

Intégration des résultats obtenus à l'étranger

Après conversion, les points obtenus à l'étranger sont intégrés dans la moyenne de l'année d'étude.

Le nombre de cours suivis à l'étranger variant de façon importante en fonction de l'institution d'accueil et afin d'éviter des inégalités entre étudiants, les notes obtenues en échange sont pondérées de manière à ce que ce semestre corresponde à 6 notes, quel que soit le nombre de cours suivis par l'étudiant.

Report de note de session à session

Le report d'une note d'une session à l'autre est à 10/20. Si un étudiant obtient en échange un 10 ou un 11/20, et qu'il est en 2nde session à Solvay, il devra signaler au Programme International s'il souhaite représenter cet examen ou non. Dans le cas où il ne souhaite pas refaire l'examen, il lui sera demandé de signer un document l'attestant.

Si un étudiant a raté un examen à l'étranger (ou s'il souhaite le représenter pour améliorer sa note), plusieurs procédures sont possibles :

- L'étudiant est encore sur place ou il peut retourner sur place et une 2nde session est organisée : il représente l'examen sur place, comme les étudiants locaux.
- Une 2nde session est organisée mais l'étudiant n'est plus sur place et ne peut pas retourner : le Programme international contacte l'université partenaire pour voir s'il est possible d'organiser un examen à distance ou éventuellement que l'étudiant fasse un travail. Si ce n'est pas possible, le cours est supprimé de son choix de cours et l'étudiant devra reprendre le nombre de crédits ratés le semestre ou l'année suivant(e).
- Il n'y a pas de possibilité de 2nde session : Le cours est supprimé du choix de cours de l'étudiant et il devra reprendre le nombre de crédits ratés le semestre ou l'année suivant(e).

Report de note d'année à année

Le report d'une note d'une année à l'autre est à 12/20. Les cours où l'étudiant doublant a obtenu des notes inférieures à 12/20 seront supprimés de son choix de cours et remplacés par d'autres cours à Solvay.